

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LEY

Les allocations-maladie du consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 175-178

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__175_0

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV
VARIÉTÉ

**Les allocations-maladie du consortium de l'industrie textile
de Roubaix-Tourcoing**

Notre collègue, M. Ley, nous communique son rapport sur les allocations-maladie, dont nous l'avons remercié.

Les résultats de l'année 1926 confirment la progression régulière et le succès indéniable du Service des Allocations-Maladie du Consortium.

L'organisation patronale de Roubaix-Tourcoing, comme les années précédentes, a estimé utile de porter ces résultats à la connaissance du public. D'année en année, le service se perfectionne et il est de plus en plus apprécié.

Les adhérents. — Au 31 décembre 1924, les adhérents étaient au nombre de 14.718.

Au 31 décembre 1925, les adhésions reçues atteignaient le chiffre de 26.021.

Au 31 décembre 1926, le nombre des inscrits était de 52.259.

L'aide aux sociétés de secours mutuels. — Le Service des Allocations-Maladie du Consortium de l'Industrie textile a continué, en 1926, de favoriser tout particulièrement l'action des sociétés de secours mutuels.

Les sociétés subventionnées étaient, en 1924, au nombre de sept. En 1925, il y avait dix-neuf sociétés subventionnées par le Consortium.

En 1926, vingt-six sociétés ont bénéficié des subventions accordées par le Consortium :

Société Mutuelle-Maladie de la Fédération des Anciens Combattants de Tourcoing et ses cantons	25.872 ^f 55
Société Mutuelle Nadaud	35.296 65
Société Notre-Dame.	15.392 95
Société Mutuelle Féminine.	5.127 50
Société Amicale du Personnel de Direction et de Maîtrise	15.300 »
Société des Etablissements François Masurel Frères	20.226 90
Société du Syndicat professionnel des Trieurs de laines brutes de Roubaix-Tourcoing et environs.	966 65,
Société Saint-Louis.	18.419 »
Société Saint-Philippe.	7.262 »
Société La Mutuelle des Employés de Tourcoing.	10.252 05
Société Saint-Vital	760 »
Société La Wattrelosienne	4.637 05
Société Saint-Luc.	2.241 »
Société Saint-Pierre (Croix).	3.087 05
Société Saint-Médard	4.063 »
Société Saint-Pierre (Sailly)	1.290 »
Société Saint-Piat.	702 »
Société Amicale des Employés de l'Industrie textile de Roubaix et ses cantons	6.363 85
Société La Lannoyenne	3.190 »
Société Saint-Bertrand.	2.158 »
Société Saint-Joseph	1.560 »
Société La Fraternelle des Anciens Combattants du Capreau (Wasquehal)	5.000 »
Société La Fraternelle des Combattants Roubaisiens.	35.869 80
Société La Fraternelle des Combattants Roubaisiens (Section de Wasquehal)	150 »
Société Union des Sociétés Mutuelles U. N. C. Lannoy, Lys, Toufflers.	220 »
Société Caisse de Réassurance de l'Union Mutualiste des Cantons de Roubaix	7.052 »
Le total des subventions accordées par le Consortium de l'Industrie textile en 1926 s'élève à	232.460 ^f »

En 1925, il avait été payé, au même titre, 95.039^f 90.

Les sociétés subventionnées groupent 13.166 mutualistes, dont 5.220 occupés dans les usines du Consortium.

Le service médical. — Pas plus que pendant les années précédentes, le Consortium n'a reçu d'observations à propos du service médical. De leur côté, les syndicats médicaux se sont déclarés satisfaits de leur entente avec le Consortium de l'Industrie textile.

Les maladies. — Pendant l'année 1926, il a été enregistré 2.988 maladies (pour 1.020 en 1925), dont 1.951 pour le personnel travaillant en usine et 1.037 pour les familles des adhérents.

Les journées payées. — En 1924, il avait été payé 15.400 allocations journalières.

En 1925, il avait été payé 27.387 allocations journalières.

En 1926, il a été payé 60.016 allocations journalières.

Les dépenses. — Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1926, les dépenses ont été les suivantes :

60.016 allocations journalières.	330.086 ^f 05
16.619 — médicales.	83.095 »
11 — chirurgicales à 25 fr.	275 »
132 — chirurgicales à 50 fr.	6.600 »
15 — — à 75 fr.	1.125 »
256 — — à 100 fr.	25.600 »
27 — — à 150 fr.	4.050 »
151 — — à 300 fr.	45.300 »
1 — — à 600 fr.	600 »
Francs	496.731 ^f 05
Payé aux Sociétés de Secours mutuels.	232.460 »
TOTAL DES DÉPENSES.	729.191^f 05

Le total des dépenses, en 1924, avait été de 163.402 francs.

En 1925, les dépenses s'élevaient à 287.988^f 90.

La répartition des allocations. — Comme pour les années précédentes, le tableau de répartition des allocations payées en 1926 prouve que, si l'œuvre ne couvre pas le petit risque, elle apporte, par contre, une aide réellement efficace aux maladies sérieuses.

Il a été payé, pour 2.988 maladies :

918 allocations de moins de	50 ^f »
527 — de	50 à 100 »
682 — de	100 à 200 »
265 — de	200 à 300 »
219 — de	300 à 400 »
137 — de	400 à 500 »
155 — de	500 à 600 »
49 — de	600 à 700 »
14 — de	700 à 800 »
15 — de	800 à 900 »
5 — de	900 à 1.000 »
1 —	à 1.223 »
1 —	à 1.334 »

Le service des allocations-maladie au 1^{er} janvier 1927. — D'accord avec les syndicats médicaux de Roubaix et de Tourcoing, le Consortium de l'Industrie textile a amélioré, au cours du dernier trimestre 1926, le service des allocations-maladie.

Alors que les indemnités payées pour les opérations chirurgicales étaient de 50, 100 et 300 francs, il est payé maintenant 75, 150, 300 et 600 francs, selon l'importance des interventions. De plus, les examens radioscopiques et les radiographies bénéficient d'allocations qui sont respectivement de 25 et 50 francs. Le montant des allocations journalières a été augmenté dans les mêmes proportions que les salaires et est actuellement de 6 francs.

Les ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines du Consortium et inscrits au service des allocations-maladie bénéficient donc des prestations suivantes :

6 francs par jour à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours;

5 francs par visite médicale à partir du neuvième jour et pendant quatre-vingt-dix jours;

5 francs par visite médicale aux mères et épouses des adhérents ne travaillant pas en usine, et aux enfants, frères et sœurs de moins de treize ans, à partir du neuvième jour de la maladie;

5 francs par visite à partir de la première visite, aux enfants de moins de deux ans.

De plus, les adhérents et les membres de leur famille bénéficient des indemnités de 75, 150, 300 et 600 francs accordées pour les interventions chirurgicales et de 25 et 50 francs pour les examens radioscopiques et les radiographies.

Comme pendant l'année 1926, les adhérents inscrits au service des allocations-maladie du Consortium bénéficient d'une ristourne de 15% sur les médicaments délivrés par les pharmaciens faisant partie du syndicat régional (spécialités et eaux minérales exceptées).

L'exemple de Roubaix-Tourcoing. — L'initiative prise par le Consortium de l'Industrie textile en 1924 est, peu à peu, suivie par les autres organisations patronales françaises. Toutes s'inspirent du précédent créé à Roubaix-Tourcoing, des méthodes suivies et des accords qui ont été passés avec les syndicats médicaux.

Malgré les tâtonnements inhérents à toute innovation et les difficultés accrues par l'insécurité de la situation économique, la formule réalisée la première fois à Roubaix-Tourcoing est en train de faire son tour de France. Voici la répartition territoriale des organisations patronales qui ont déjà mis en fonctionnement un service d'allocations-maladie.

Angoulême, Armentières, Auxerre, Beauvais, Brest, Chalon-sur-Saône, Cholet, Elbœuf, Fourmies, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Roanne, Saint-Étienne, Saint-Junien, Saint-Quentin, Thizy, Toulouse, Tours, Vienne.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur les projets de lois sociales à l'étude, l'expérience de ces réalisations, exemptes de toute préoccupation autre que celle d'un bon rendement, ne peuvent qu'aider l'opinion à se faire, sur ces délicats problèmes, des idées inspirées d'une saine appréciation des besoins et des moyens d'y satisfaire.

7 janvier 1927.
